

---

# Schéma Directeur Handicap

---

2017/2020

---

Thibaut Chambriard

---

## Avertissement :

La rédaction de ce premier Schéma Directeur du Handicap est présentée sous la forme de fiche « Action ».

La raison de cette simplicité est de proposer un document accessible à la lecture de chacun tout en répondant aux exigences de fond attendues.

Sa rédaction a nécessité la collaboration de multiples services : Présidence, Vice-Présidence Etudes, Vice-Présidence Recherche, Service Prévention et Sécurité au Travail, Scolarité, Sécurité, Logistique, Communication, Direction des Affaires Juridiques, Direction des Affaires Financières, Ressources Humaines, Médecine de Prévention et Universitaire, Direction du Patrimoine...

Son élaboration a été possible grâce à l'investissement des personnes et des équipes, chacune dans leur secteur d'activité. Les professionnel.le.s et étudiant.e.s intéressé.e.s ont pu échangé sur la version retenue lors d'un « Café handicap » dédié (confère action 1 de la thématique 2.2).

L'idée générale du document est qu'il soit accessible à la discussion, aux échanges et aux critiques afin d'être complété et amélioré au cours du temps.

2

Sa forme synthétique ne permet pas d'accéder à tous les détails de mise en œuvre, notamment pour les parties plus techniques comme l'accessibilité physique des bâtiments. Des éléments de précision peuvent être transmis sur les différents thèmes abordés en sollicitant le référent handicap aux contacts suivants :

[mission.handicap@ens-lyon.fr](mailto:mission.handicap@ens-lyon.fr)

ou [thibaut.chambriard@ens-lyon.fr](mailto:thibaut.chambriard@ens-lyon.fr)

04 26 23 39 81 / 06 21 30 49 89

## Eléments de contexte

Le texte concernant le handicap de la loi 2005-102 du 11 février 2005 constitue le dernier cadre légal français en vigueur.

Il établit que « constitue un handicap (...) toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

A cette définition, il convient d'ajouter aujourd'hui celle de la CNUPDPH (Convention des Nations Unies pour le Droit des Personnes Handicapées). Rédigée en 2016, elle définit le handicap comme une « pathologie de la société », c'est-à-dire comme le résultat de l'incapacité de la société à accueillir les différences de la personne. Ce changement de paradigme est à la base des nouvelles politiques européennes.

Il ne s'agit plus seulement de compenser pour faire entrer dans une norme mais de transformer la société pour qu'elle soit accessible à l'ensemble des singularités des personnes. On parle d'une société « inclusive », c'est-à-dire qui deviendrait partout accessible à tous.

Cet idéal, sans nier les troubles des personnes considère comme essentielle la responsabilité de l'environnement dans l'entrave ou la facilitation des activités des personnes ayant des troubles du fonctionnement en lien avec une pathologie ou un accident.

L'Ecole mène une politique active concernant le handicap avec deux objectifs :

- Pour les professionnel.le.s : créer un environnement qui favorise le recrutement, l'accueil et le maintien dans l'emploi.
- Pour les étudiant.e.s : améliorer les compétences de l'Ecole dans la mise en œuvre des aménagements nécessaires pour les accueillir et les accompagner dans leurs cursus.

Les actions se multipliant et le nombre de personnes concernées augmentant grâce à ces actions, un poste de chargé de mission handicap a été créé au 1<sup>er</sup> septembre 2016. Son rôle est d'assurer la coordination, la pérennisation et le prolongement de la politique de l'Ecole en matière de handicap.

Par ailleurs, le Ministère de l'Enseignement Supérieur invite à la mise en œuvre d'un Schéma Pluriannuel du Handicap. L'ensemble des domaines est



concernés : accès au patrimoine, scolarité, ressources humaines, achat au secteur protégé, formation, sensibilisation...

Au-delà de cette exigence légale, la mise en œuvre d'une politique du handicap est une question de performance.

L'amélioration de l'environnement d'accueil pour tous est un moyen de bénéficier des compétences des professionnels en situation de handicap. Par le biais du recrutement ou du maintien dans l'emploi, l'école valorise les compétences et l'implication des professionnels concernés.

Cette politique active doit aussi permettre d'augmenter le taux d'emploi des personnes en situation de handicap à l'Ecole.

<b>Année</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Nombre d'agents</b>	12	23	29	37	41	42

Le recrutement ou le maintien dans l'emploi de personne en situation de handicap, l'achat de biens et de service au secteur protégé ou une contribution financière directe au FIPHFP<sup>1</sup> peuvent améliorer ce taux d'emploi (3,9% en 2016)

Concernant les étudiant.e.s, l'enjeu est aussi de doter l'Ecole d'outils qui permettent de repérer et de répondre de manière efficace à leurs besoins particuliers en contexte d'apprentissage et/ou d'examen.

4

L'évolution du nombre de Plans d'Accompagnement d'Etudiant.e.s en situation de Handicap est la suivante :

<b>Année</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Nombre d'élèves bénéficiant d'un Plan d'Accompagnement</b>	8	17

Le nombre de Plans d'Accompagnement d'Etudiant.e.s en situation de Handicap est passé de 8 en 2016 à 17 en 2017.

<sup>1</sup> Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

Eléments de contexte .....	3
<b>1. ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL ET DE LA REUSSITE DES ETUDIANT.E.S EN SITUATION DE HANDICAP .....</b>	<b>9</b>
<b>1.1 Action 1 : DEVELOPPER LES COMPETENCES DES ETUDIANT.E.S POUR PARLER DE LEUR SITUATION DE HANDICAP .....</b>	<b>9</b>
1.1.1 Etat des Lieux .....	9
1.1.2 Pistes d'amélioration .....	9
1.1.3 Moyens .....	9
1.1.4 Evaluation .....	9
<b>1.2 Action 2 : AMELIORER LA COMMUNICATION POUR L'ACCUEIL ET LE SUIVI DES ETUDIANT.E.S EN SITUATION DE HANDICAP .....</b>	<b>10</b>
1.2.1 Etat des Lieux .....	10
1.2.2 Pistes d'amélioration .....	10
1.2.3 Moyens .....	10
1.2.4 Evaluation .....	10
<b>1.3 Action 3 : AMELIORER LE SUIVI DES PLANS D'ACCOMPAGNEMENT PAR LA MISE EN OEUVRE DE REUNIONS DE SYNTHESE.....</b>	<b>11</b>
1.3.1 Etat des Lieux .....	11
1.3.2 Pistes d'amélioration .....	11
1.3.3 Moyens .....	11
1.3.4 Evaluation .....	11
<b>1.4 Action 4 : INTEGRERE DES CONTENUS RELATIFS AU HANDICAP DANS LES MODULES DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNELS DES MASTERS « FORMATION A L'ENSEIGNEMENT, AGREGATION ET DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (FEADéP) » .....</b>	<b>12</b>
1.4.1 Etat des Lieux .....	12
1.4.2 Pistes d'amélioration .....	12
1.4.3 Moyens .....	12
1.4.4 Evaluation .....	12
<b>1.5 Action 5 : RENFORCER LES AMENAGEMENTS A DESTINATION DES ETUDIANT.E.S : PHOTOCOPIES ET SECRETARIAT .....</b>	<b>13</b>
1.5.1 Etat des Lieux .....	13
1.5.2 Pistes d'amélioration .....	13
1.5.3 Moyens .....	13
1.5.4 Evaluation .....	13
1.6.1 Etat des Lieux .....	14



1.6.2	Proposition d'amélioration .....	14
1.6.3	Moyens .....	14
1.6.4	Evaluation .....	14
1.7	Action 7 : DEVELOPPER L'USAGE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR REPONDRE AUX BESOINS DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP .....	15
1.7.1	Etat des Lieux .....	15
1.7.2	Pistes d'amélioration .....	15
1.7.3	Moyens .....	15
1.7.4	Evaluation .....	15
2.	ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS .....	16
2.1	Action 1 : FAVORISER LE RECRUTEMENT ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI PAR LA CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION HANDICAP .....	16
2.1.1	Etat des Lieux .....	16
2.1.2	Pistes d'amélioration .....	16
2.1.3	Moyens .....	16
2.1.4	Evaluation .....	16
2.2	Action 2 : CREATION D'UNE CELLULE HANDICAP .....	18
2.2.1	Etat des Lieux .....	18
2.2.2	Pistes d'amélioration .....	18
2.2.3	Moyens .....	18
2.2.4	Evaluation .....	18
2.3	Action 3 : CREATION D'UNE MISSION DE « REFERENTS ADAPTATION TECHNIQUE AU HANDICAP » .....	19
2.3.1	Etat des Lieux .....	19
2.3.2	Pistes d'amélioration .....	19
2.3.3	Moyens .....	19
2.3.4	Evaluation .....	19
2.4	Action 4 : INDIVIDUALISATION DES PROCEDURES D'EVACUATION INCENDIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP POUR LESQUELLES UNE PROCEDURE PARTICULIERE EST NECESSAIRE.....	20
2.4.1	Etat des Lieux .....	20
2.4.2	Pistes d'amélioration .....	20
2.4.3	Moyens .....	20
2.4.4	Evaluation .....	20
2.5	Action 5 : MISE EN PLACE DU REGISTRE D'ACCESSIBILITE PUBLIC.....	21



2.5.1	Etat des Lieux .....	21
2.5.2	Pistes d'amélioration .....	21
2.5.3	Moyens .....	21
2.5.4	Evaluation .....	21
2.6	Action 6 : CREATION D'UN GROUPE DE RETOUR D'USAGERS .....	22
2.6.1	Etat des Lieux .....	22
2.6.2	Pistes d'amélioration .....	22
2.6.3	Moyens .....	22
2.6.4	Evaluation .....	22
2.7	Action 7: FAVORISER LE RECRUTEMENT PAR DES POSTES FLECHES .....	23
2.7.1	Etat des Lieux .....	23
2.7.2	Pistes d'amélioration .....	23
2.7.3	Moyens .....	23
2.7.4	Evaluation .....	23
	Thématique : « La communication, la sensibilisation et la formation » .....	24
2.8	Action 1 : DEVELOPPER LA SENSIBILISATION AU HANDICAP PAR LA MISE EN OEUVRE DE « CAFES HANDICAP » .....	24
2.8.1	Etat des Lieux .....	24
2.8.2	Pistes d'amélioration .....	24
2.8.3	Moyens .....	24
2.8.4	Evaluation .....	24
2.9	Action 2 : DEVELOPPER LES FORMATIONS AU HANDICAP POUR LES MANAGERS ET LES PERSONNELS D'ACCUEIL PUBLIC AVEC LE CONCOURS DE PROFESSIONNELS DE L'ECOLE EN SITUATION DE HANDICAP .....	25
2.9.1	Etat des Lieux .....	25
2.9.2	Pistes d'amélioration .....	25
2.9.3	Moyens .....	25
2.9.4	Evaluation .....	25
2.10	Action 3 : ELABORATION COLLECTIVE ET MISE EN OEUVRE D'UNE JOURNEE DE SENSIBILISATION ANNUELLE .....	26
2.10.1	Etat des Lieux .....	26
2.10.2	Pistes d'amélioration .....	26
2.10.3	Moyens .....	26
2.10.4	Evaluation .....	26



2.11	Action 4 : FAVORISER LES INITIATIONS A LA LANGUE DES SIGNES FRANCAISE POUR LES ETUDIANT.E.S ET LES PROFESSIONNEL.LE.S, ETUDIER LA FAISABILITE DE LA CREATION D'UN ENSEIGNEMENT PERENNE DE LA LSF AU CENTRE DES LANGUES.....	27
2.11.1	Etat des Lieux .....	27
2.11.2	Pistes d'amélioration .....	27
2.11.3	Evaluation .....	27
3.	LES ACHATS RESERVES.....	28
3.1	Action 1 : FAVORISER LES ACHATS AU SECTEUR PROTEGE.....	28
3.1.1	Etat des Lieux .....	28
3.1.2	Pistes d'amélioration .....	28
3.1.3	Moyens .....	28
3.1.4	Evaluation .....	28
4.	La mise en accessibilité des bâtiments et circulations extérieures.....	30
4.1	Action 1 : TRAVAUX SUR SITE DESCARTES.....	30
4.1.1	Etat des Lieux .....	30
4.1.2	Pistes d'amélioration .....	30
4.1.3	Moyens .....	30
4.1.4	Evaluation .....	31
4.2	Action 2 : TRAVAUX SUR SITE MONOD.....	32
4.2.1	Etat des Lieux .....	32
4.2.2	Pistes d'amélioration .....	32
4.2.3	Moyens .....	32
4.2.4	Evaluation .....	32
5.	Annexes.....	33





# 1. ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL ET DE LA REUSSITE DES ETUDIANT.E.S EN SITUATION DE HANDICAP

## 1.1 Action 1 : DEVELOPPER LES COMPETENCES DES ETUDIANT.E.S POUR PARLER DE LEUR SITUATION DE HANDICAP

### 1.1.1 Etat des Lieux

- Les étudiant.e.s de l'ENS de Lyon ne sont pas toujours outillé.e.s pour parler de leur situation de handicap pour obtenir les aménagements dont ils ont besoin. Au-delà des aménagements des conditions d'études, cela pose la question de leur insertion professionnelle future, notamment dans le cadre des entretiens de recrutement.

### 1.1.2 Pistes d'amélioration

- Apprendre aux étudiant.e.s à passer de l'expression d'une situation médicale ou de difficultés à l'expression de leurs besoins d'aménagements dans des contextes précis (études, examens, stage).

### 1.1.3 Moyens

- Entretiens avec le référent handicap pour analyser, circonscrire et exprimer la situation de handicap en termes de besoins d'aménagement.
- Procédure des Plans d'Accompagnement : l'étudiant doit présenter ses besoins en contexte d'apprentissages et/ou d'examen au directeur de département puis au secrétaire de département.

### 1.1.4 Evaluation

- Nombre de Plan d'Accompagnement mis en œuvre.
- Nombre d'entretiens d'analyse des besoins en contexte d'études
- Qualitatif : Amélioration des compétences des étudiant.e.s pour parler de leur situation de handicap.



## 1.2 Action 2 : AMELIORER LA COMMUNICATION POUR L'ACCUEIL ET LE SUIVI DES ETUDIANT.E.S EN SITUATION DE HANDICAP

### 1.2.1 Etat des Lieux

- Certain.e.s étudiant.e.s n'identifient pas leurs besoins d'aménagements dans le cadre de leurs études.
- La crainte d'être stigmatisé.e peut se traduire par l'absence ou le retard de mise en œuvre des Plan d'Accompagnement qui permettent de répondre aux besoins d'aménagements.
- Pour l'année scolaire 2016/2017, 3 Plans d'Accompagnement ont été mis en place seulement après les partiels du premier semestre où les résultats n'ont pas été à la hauteur des compétences des étudiant.e.s concerné.e.s faute d'aménagements adaptés.

### 1.2.2 Pistes d'amélioration

- Mieux informer les étudiant.e.s sur l'existence du poste de référent handicap.
- Mieux informer les étudiant.e.s sur ce que peut être une situation de handicap dans le cadre de leurs études.

10

### 1.2.3 Moyens

- Actions de communication du référent handicap lors de la journée de présentation du service médical en début d'année.
- Création d'une page dédiée au handicap pour les étudiant.e.s sur le site de l'Ecole

### 1.2.4 Evaluation

- Nombre de Plans d'Accompagnement mis en œuvre
- Création de la page dédiée au handicap à destination des étudiant.e.s

## **1.3 Action 3 : AMELIORER LE SUIVI DES PLANS D'ACCOMPAGNEMENT PAR LA MISE EN OEUVRE DE REUNIONS DE SYNTHESE**

### **1.3.1 Etat des Lieux**

- Certains Plans d'Accompagnement des étudiants nécessitent d'être modifiés au cours de l'année universitaire pour plusieurs raisons : aggravation des troubles à l'origine de la situation de handicap, prise de conscience de l'étudiant.e de nouveaux besoins, prise de conscience par l'équipe enseignante de nouveaux besoins d'aménagements pour un examen donné comme le certificat Cambridge English Advanced (CAE)

### **1.3.2 Pistes d'amélioration**

- Ajuster des Plans d'Accompagnement suite à l'évolution des besoins d'aménagements de l'étudiant.
- Communiquer sur l'existence de ces réunions de synthèses au sein de l'Ecole.

11

---

### **1.3.3 Moyens**

- Mettre en œuvre de réunions de synthèses, sur le modèle des Equipes de Suivi de Scolarisation existantes dans le premier et le second degré, lorsqu'une situation évolue vers des besoins nouveaux au cours de l'année. Cette équipe se réunit à l'initiative de l'équipe enseignante, de l'étudiant.e ou du référent handicap.
- Actions de communication lors de la journée de rentrée des étudiants, lors du conseil de Directeur des Départements et auprès des équipes de direction.

### **1.3.4 Evaluation**

- Nombre de réunions de synthèses mises en œuvre.
- Nombre de modifications apportées aux Plans d'Accompagnement

## **1.4 Action 4 : INTEGRER DES CONTENUS RELATIFS AU HANDICAP DANS LES MODULES DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNELS DES MASTERS « FORMATION A L'ENSEIGNEMENT, AGREGATION ET DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (FEADÉP) »**

### **1.4.1 Etat des Lieux**

- Un nombre important d'étudiant.e.s de l'ENS de Lyon passent le concours de l'agrégation parce qu'ils se destinent aux métiers de l'enseignement et de la recherche.
- Il n'existe pas aujourd'hui d'enseignement sur le handicap dans l'offre de modules de développement professionnel des masters FEADÉP .

### **1.4.2 Pistes d'amélioration**

- Proposer des formations relatives au handicap dans le cadre de la formation des futurs agrégés.

### **1.4.3 Moyens**

- Référent handicap de l'ENS
- Mise en place d'une formation de 12h (3 ECTS) dans le cadre des modules de développement professionnel.

### **1.4.4 Evaluation**

Quantitatif :

- Nombre d'étudiant.e.s concerné.e.s par ces formations.
- Apprentissages réalisés lors de l'enseignement dédié au handicap

Qualitatif :

- Evaluation de la formation par les étudiant.e.s et évolution de l'intérêt porté à la question du handicap dans l'enseignement

## **1.5 Action 5 : RENFORCER LES AMENAGEMENTS A DESTINATION DES ETUDIANT.E.S : PHOTOCOPIES ET SECRETARIAT**

### **1.5.1 Etat des Lieux**

- Les aménagements proposés à l'ENS sont les suivants (confère liste des besoins d'aménagements en annexe).
- L'accès aux photocopieurs pour les étudiant.e.s qui en ont besoin se fait par l'intermédiaire des secrétaires de scolarité et porte financièrement sur le département de l'étudiant.e concerné.e.

### **1.5.2 Pistes d'amélioration**

- Améliorer l'accès de l'accès aux photocopieurs lorsque la gratuité des photocopies est un aménagement retenu pour l'étudiant.e.s dans le Plan d'Accompagnement.
- Etablir un budget et des procédures spécifiques pour les secrétariats et les achats de matériel informatique adapté.

13

---

### **1.5.3 Moyens**

- Mise en place de cartes pour photocopies avec un code reliée à la mission handicap.
- Mise en place d'un budget « Mission Handicap » rattaché au Service Prévention Sécurité au Travail

### **1.5.4 Evaluation**

- Nombre de cartes de photocopies en fonction
- Création d'un budget spécifique
- Qualitatif : Accès aux photocopieurs possible en dehors des horaires d'ouverture des secrétariats et sur l'ensemble des sites

## 1.6 Action 6 : FAVORISER LA POURSUITE DES ETUDIANTS AUDITEURS VERS LE DOCTORAT

### 1.6.1 Etat des Lieux

- Pour s'inscrire en Doctorat à l'Ecole Normale Supérieure de Lyon un.e étudiant.e doit justifier d'un financement dont le montant minimal est le suivant :
  - En Sciences exactes et expérimentales : rémunération mensuelle nette minimale fixée par l'arrêté du 23 avril 2009 en application du décret n°2009-464 relatif aux doctorants contractuels.
  - En Lettres et sciences humaines : montant minimal de 1000 € nets mensuels.
- Certain.e.s étudiant.e.s, dont le taux d'invalidité est supérieur à 80%, perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé.
- Les étudiant.e.s percevant l'Allocation Adulte Handicapé qui ne perçoivent pas de bourses de financement ordinaire ou fléchée handicap n'atteignent pas le montant des financements attendus pour l'inscription en thèse.

### 1.6.2 Proposition d'amélioration

- L'ENS de Lyon peut, selon ses capacités budgétaires et sur proposition d'un laboratoire, verser une bourse aux étudiant.e.s dont le taux d'invalidité est supérieur à 80% et qui sont accueillis au sein d'un laboratoire afin de compléter l'Allocation Adulte Handicapé pour permettre leur inscription en Doctorat à l'ENS de Lyon.

### 1.6.3 Moyens

- Le montant maximal de la bourse est de 500 euros par mois pendant 3 ans

### 1.6.4 Evaluation

- Nombres de bourses bénéficiant à des étudiant.e.s accueilli.e.s au sein d'un laboratoire de l'ENS de Lyon pour effectuer une thèse et bénéficiant d'une Allocation Adulte Handicapé.



## 1.7 Action 7 : DEVELOPPER L'USAGE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR REpondre AUX BESOINS DES E TUDIANT.E.S EN SITUATION DE HANDICAP

### 1.7.1 Etat des Lieux

- L'Ecole Normale Supérieure de Lyon dispose d'un robot de téléprésence à l'Institut Français d'Education.
- Un travail de recherche est mené à l'IFE sur l'usage de ces robots de téléprésence
- L'Ecole dispose de tableaux numériques qui sont utilisés seulement par quelques professeurs

### 1.7.2 Pistes d'amélioration

- Développer l'usage des dispositifs de téléprésence dans une logique de compensation pour les étudiant.e.s pour lesquels ce dispositif est une réponse à certains de leur besoins.
- Développer l'usage des tableaux numériques par les enseignants comme outil multipliant les entrées, les échanges en face à face et les médiations (conservation de la trace écrite du cours, enregistrement audio, ...).

### 1.7.3 Moyens

- Sensibilisation au dispositif de téléprésence et au tableau numérique
- Formations au dispositif de téléprésence et au tableau numérique
- Demande de financement à la Région pour le robot de téléprésence
- Mobilisation du matériel existant (tableaux numériques)

### 1.7.4 Evaluation

Quantitatif :

- Nombre d'étudiant.e.s et de professionnel.le.s en situation de handicap ayant bénéficié.e.s du dispositif de téléprésence.
- Nombre d'enseignant.e.s utilisant les tableaux numériques

## 2. ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS

### Thématique : « Le recrutement et le maintien dans l'emploi

#### 2.1 Action 1 : FAVORISER LE RECRUTEMENT ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI PAR LA CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION HANDICAP

##### 2.1.1 Etat des Lieux

- Jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2016 l'Ecole ne disposait pas d'un poste spécifique de référent handicap. Les étudiant.e.s étaient orienté.e.s vers le service de la vie étudiante et les professionnel.le.s vers le service médical et/ou l'action sociale des services des ressources humaines.
- Recommandation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour la création de poste spécifique de référent handicap au sein des Universités.
- Augmentation du niveau des compétences exigences dans l'accompagnement des professionnel.le.s et des étudiant.e.s en situation de handicap.

##### 2.1.2 Pistes d'amélioration

- Créer un poste de Référent handicap à destination des étudiant.e.s et des professionnel.le.s.

##### 2.1.3 Moyens

- Recrutement d'un personnel qualifié (cadre A) rattaché au Service Prévention Sécurité au Travail.
- Mise à disposition d'un bureau au Service Prévention Sécurité au Travail

##### 2.1.4 Evaluation

Quantitatif :

- Augmentation du taux d'emploi.
- Augmentation du nombre de Plans d'Accompagnement d'Etudiant.e.s en situation de handicap, normaliens salariés et auditeurs



- Augmentation du nombre de professionnels Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.
- Augmentation du nombre d'actions de formations, de sensibilisation et de communication sur le thème du handicap au sein de l'Ecole.

Qualitatif :

- Amélioration de la prise en compte des situations individuelles des étudiant.e.s et des professionnel.le.s : accueil, accompagnement à la RQTH, aménagement matériel, technique, ergonomique et managérial des postes de travail...
- Augmentation des connaissances et des compétences relatives à la gestion des situations de handicap au sein de l'Ecole.



## 2.2 Action 2 : CREATION D'UNE CELLULE HANDICAP

### 2.2.1 Etat des Lieux

- L'accompagnement de certains professionnel.le.s en situation de handicap nécessite une approche pluridisciplinaire associant les professionnels de santé, les ressources humaines et le référent handicap.
- De la même manière, la mise en œuvre de procédures écrites concernant le handicap (préconisation, achat et essais de matériel adapté) nécessite une collaboration étroite entre les différents acteurs.

### 2.2.2 Pistes d'amélioration

- Systématiser une réunion pilotée par le référent handicap pour :
  - Travailler les situations individuelles
  - Construire des procédures pour répondre à des problèmes institutionnels
  - Gérer collectivement le lien de travail avec le Service d'Aide au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés<sup>2</sup>
  - Elaborer des propositions à destination de la direction pour résoudre des situations complexes ou nécessitant des moyens financiers dépassant les cadres ordinaires

### 2.2.3 Moyens

- Une réunion mensuelle d'1 heure réunissant :
  - Au moins un représentant du pôle médical (infirmière de prévention, médecin de prévention)
  - Au moins un représentant des ressources humaines (responsable de l'environnement au travail)
  - L'assistante sociale de l'Ecole
  - Le référent handicap de l'Ecole

### 2.2.4 Evaluation

- Tenue des réunions mensuelles
- Nombre de situations individuelles et de procédures travaillées collectivement

---

<sup>2</sup> Le Service d'Aide au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés est financé par l'AGEFIPH en lien avec le FIPHFP. Il intervient, sur sollicitation de l'agent, du service des ressources humaines, du service médical ou du référent handicap. Il travaille avec l'agent et propose ensuite des aménagements qui doivent être ensuite préconisés par le médecin de prévention pour être mis en œuvre.

## 2.3 Action 3 : CREATION D'UNE MISSION DE « REFERENTS ADAPTATION TECHNIQUE AU HANDICAP »

### 2.3.1 Etat des Lieux

- Des professionnels ont des besoins d'aménagement matériel auxquels il n'est pas possibles de répondre par le biais d'achat de matériel adaptés (tables de travail surélevées, claviers surélevés, rétrécissement de plateau de bureau pour un changement de pièce, pose de barre d'appui individualisée...)

### 2.3.2 Pistes d'amélioration

- Répondre au besoin d'aménagement matériel des postes de travail en mobilisant les compétences internes.
- Réduire les délais des adaptations matérielles des postes de travail.
- Réduire les coûts des adaptations matérielles des postes de travail.

### 2.3.3 Moyens

- Solliciter deux techniciens désignés comme « Référents adaptation technique handicap » avec leur accord et celui de leur supérieur.
- Coûts constants.

### 2.3.4 Evaluation

Quantitatif :

- Nombre d'adaptations de mobiliers de bureau effectuées.
- Délai d'adaptation inférieure à 3 semaines, hors commande de matière première.

Qualitatif :

- Réduction des délais de pris en compte des besoins matériels
- Degré de satisfaction des professionnels qui bénéficient de l'intervention.
- Degré de satisfaction des techniciens désignés « Référents adaptation technique handicap »



## **2.4 Action 4 : INDIVIDUALISATION DES PROCEDURES D'EVACUATION INCENDIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP POUR LESQUELLES UNE PROCEDURE PARTICULIERE EST NECESSAIRE**

### **2.4.1 Etat des Lieux**

- Le service « sécurité incendie » souhaite établir des procédures individualisées d'évacuation incendie par écrit pour les personnes pour lesquelles la procédure d'évacuation ordinaire ne fonctionne pas (par exemple les personnes à mobilité réduites travaillant en étage et qui ne doivent pas descendre par les ascenseurs en cas d'incendie).

### **2.4.2 Pistes d'amélioration**

- Etablir des procédures d'évacuation incendie par écrit, visée par l'agent, un responsable sécurité, le chef de service de l'agent et les personnes impliqués dans la procédure.

20

### **2.4.3 Moyens**

- Entretiens individuels avec les professionnels (et les étudiants) concernés et mise en œuvre de procédures écrites avec les signatures des personnes concernées (agent, responsable, collègues concernés par la procédure d'évacuation, responsable sécurité, référent handicap)
- Visites sur poste de travail du référent handicap et d'un responsable sécurité. Fiche d'évacuation incendie individualisée avec la description de la procédure et les signatures.

### **2.4.4 Evaluation**

- Nombre de visites sur poste et de procédure finalisée
- Qualitatif : efficacité des procédures lors des exercices d'évacuation

## 2.5 Action 5 : MISE EN PLACE DU REGISTRE D'ACCESSIBILITE PUBLIC

### 2.5.1 Etat des Lieux

- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche demande l'instauration d'un Registre d'Accessibilité Public.
- Travaux de mise en accessibilité avec le Plan Campus (Site Monod) et les travaux de mises aux normes (Site Descartes)

### 2.5.2 Pistes d'amélioration

- Répondre aux exigences du Registre d'Accessibilité Public, dont la mise en place des formations au handicap pour les personnels d'accueil public sur le thème du handicap.
- Création d'un groupe de « diagnostic et retour d'usagers » qui serait consulté en amont des projets et pour des retours d'usages.

### 2.5.3 Moyens

- Mise à disposition du registre pour le public dans les lieux d'accueil (Descartes, Monod, Bibliothèques)
- Financement d'un intervenant extérieur

### 2.5.4 Evaluation

Quantitatif :

- Nombre de personnels d'accueil ayant suivi la formation dédiée.

Qualitatif :

- Correspondance entre la rédaction et le suivi du Registre d'Accessibilité Publique avec les attendus ministériels.

## 2.6 Action 6 : CREATION D'UN GROUPE DE RETOUR D'USAGERS

### 2.6.1 Etat des Lieux

- Lois sur l'accessibilité numérique (RG2A version 3 du 7 mai 2017) du patrimoine.
- Aujourd'hui pas d'outil dédié au recueil des expériences des usagers.

### 2.6.2 Pistes d'amélioration

- Recueillir les attentes des utilisateurs en terme d'accès au bâti et au numérique (avoir des contenus accessibles et avoir des outils d'accès aux différents contenus).

### 2.6.3 Moyens

- Enquête auprès des usagers de l'Ecole : définition des attentes.
- Retour sur l'enquête et complément en collectif dans le cadre des : Café handicap.
- Présentation des besoins repérés aux services compétents pour la rédaction d'un cahier des charges à proposer à la direction.

22

### 2.6.4 Evaluation

Qualitatif :

- Amélioration de la communication des besoins des usagers de l'Ecole aux services compétences et de la qualité de l'accessibilité.

Quantitatif :

- Nombre de retours d'utilisateur
- Nombre de modifications issues de ces retours

## 2.7 Action 7: FAVORISER LE RECRUTEMENT PAR DES POSTES FLECHES

### 2.7.1 Etat des Lieux

- L'ENS de Lyon a développé un partenariat avec 2 acteurs du handicap : CAP EMPLOI et l'ADAPT pour favoriser le recrutement de travailleurs handicapés
- L'accueil par voie de stages, de conventions, et la participation de l'ENS de Lyon au Forum Emploi organisé par Cap emploi ont contribué à l'augmentation du taux de travailleurs handicapés à l'ENS de Lyon. L'affectation de travailleurs handicapés au sein de services sensibilisés et intéressés par la démarche a permis la réussite de l'intégration de ces personnels (titularisation de 9 contractuels et 2 à venir en 2017)

### 2.7.2 Pistes d'amélioration

- Une convention pourra être établie pour formaliser le partenariat avec l'ADAPT et CAP EMPLOI
- Réserver un quota de recrutements aux travailleurs qui bénéficient de l'obligation d'emploi (campagne d'emploi – mobilité interne)

### 2.7.3 Moyens

- Convention chiffrée
- Décision politique pour le nombre de recrutements à réserver

### 2.7.4 Evaluation

Quantitatif :

- Nombre de recrutements
- Nombre de titularisations après CDD

Qualitatif :

- Retours satisfaction/Aménagement de poste
- Retours hiérarchiques

## **Thématique : « La communication, la sensibilisation et la formation »**

### **2.8 Action 1 : DEVELOPPER LA SENSIBILISATION AU HANDICAP PAR LA MISE EN OEUVRE DE « CAFES HANDICAP »**

#### **2.8.1 Etat des Lieux**

- Pas de moment régulier d'échanges entre professionnel.le.s ou étudiant.e.s en dehors de la journée de sensibilisation.
- Pas d'espace dédié à l'échange sur le thème du handicap

#### **2.8.2 Pistes d'amélioration**

- Mise en place de temps dédiés aux échanges sur les actions menés sur le thème du handicap à l'ENS
- Permettre l'expression et la participation de l'ensemble des volontaires aux actions liées au handicap (formation, sensibilisation...)
- Développer les compétences et les connaissances internes sur le handicap
- Situer le handicap comme une question d'environnement commun.

24

#### **2.8.3 Moyens**

- Une salle avec vidéo projecteur
- Nécessaire à la pause-café
- Préparation et animation par le référent handicap

#### **2.8.4 Evaluation**

- Nombre de Cafés Handicap par année scolaire
- Nombre de participants
- Evaluation des participants



## **2.9 Action 2 : DEVELOPPER LES FORMATIONS AU HANDICAP POUR LES MANAGERS ET LES PERSONNELS D'ACCUEIL PUBLIC AVEC LE CONCOURS DE PROFESSIONNELS DE L'ECOLE EN SITUATION DE HANDICAP**

### **2.9.1 Etat des Lieux**

- Pas de formations spécifiques au handicap à l'ENS à ce jour
- Diagnostic via les journées de sensibilisation, les « cafés handicap » et un temps de réflexion commun dédié de deux types de besoins de formation en interne : à destination des managers et à destination des personnels qui ont un lien d'accueil avec le public.
- Exigence de mise en œuvre de formations des personnels en relation avec le public dans le cadre du Registre d'Accessibilité.

### **2.9.2 Pistes d'amélioration**

- Mise en place d'une formation spécifique pour les managers
- Mise en place d'une formation pour les agents d'accueil
- Interventions ponctuelles de professionnels de l'ENS dans le cadre de ces formations

### **2.9.3 Moyens**

- Intervenants extérieurs
- Référent handicap
- Formation d'une journée (6h)

### **2.9.4 Evaluation**

- Mise en œuvre effective des formations
- Evaluation des personnels formés
- Amélioration des compétences des managers et des personnels qui ont un lien d'accueil public.

## 2.10 Action 3 : ELABORATION COLLECTIVE ET MISE EN OEUVRE D'UNE JOURNEE DE SENSIBILISATION ANNUELLE

### 2.10.1 Etat des Lieux

- Absence de journée de sensibilisation en 2016. La dernière date des 11 et 12 mai 2015.
- Difficultés dans la préparation et la mobilisation de participants.

### 2.10.2 Pistes d'amélioration

- Proposer systématiquement une journée de sensibilisation au handicap
- Préparer avec les professionnel.le.s souhaitant s'impliquer dans la conception et la mise en œuvre de la journée.

### 2.10.3 Moyens

- Financement d'un conférencier sur le thème du handicap
- Financement et mise en œuvre d'ateliers accompagnés d'analyses et de commentaires de professionnels et de personnes en situation de handicap.

### 2.10.4 Evaluation

- Nombre de professionnell.e.s et d'étudiant.e.s impliqués dans la préparation de la journée
- Nombre de participants aux ateliers et conférences
- Evaluation qualitative des participants



## **2.11 Action 4 : FAVORISER LES INITIATIONS A LA LANGUE DES SIGNES FRANCAISE POUR LES ETUDIANT.E.S ET LES PROFESSIONNEL.LE.S, ETUDIER LA FAISABILITE DE LA CREATION D'UN ENSEIGNEMENT PERENNE DE LA LSF AU CENTRE DES LANGUES**

### **2.11.1 Etat des Lieux**

- Pas de cours de Langue des Signes Française actuellement
- Intérêt pour la mise en œuvre d'un cours manifesté par un collectif d'étudiant.e.s
- Retours très positifs des ateliers « Langue des Signes Françaises » lors de la journée de sensibilisation

### **2.11.2 Pistes d'amélioration**

- Créer des ateliers de découverte (2h)
- Evaluer l'offre de formation en LSF dans l'enseignement supérieur à Lyon.
- Formuler une proposition chiffrée de mise en œuvre de cours de LSF au centre des Langues avec un financement pérenne (Région, Mécénat, Ecole, Université de Lyon...) en lien avec les autres propositions des différentes Universités et Grandes Ecoles de l'UDL.

### **2.11.3 Evaluation**

- Mises en œuvre des ateliers de découverte lors de la journée de sensibilisation et sur demande pour les étudiant.e.s intéressé.e.s
- Rédaction d'une proposition chiffrée d'offre de cours en LSF au Centre des Langues, ou dans un autre cadre, en fonction des offres existantes dans les autres Université de l'UDL.

## 3. LES ACHATS RESERVES

### 3.1 Action 1 : FAVORISER LES ACHATS AU SECTEUR PROTEGE

#### 3.1.1 Etat des Lieux

- Pas de ligne directrice concernant la gestion des achats au secteur protégé.
- A l'heure actuelle, les achats au secteur protégé sont réalisés au cas par cas par les services en fonction des demandes reçues par les ESAT et du budget disponible sur leurs lignes budgétaires.
- Les achats effectués l'année précédente sont recensés par le service environnement au travail (DRH) lors de la déclaration annuelle au FIPHFP (montant des dépenses effectuées auprès d'entreprises adaptées, de centres de distribution de travail à domicile, ou d'établissements ou services d'aide par le travail). Ce recensement se fait en fonction des retours des services. Pas de remontée automatique de l'ensemble des achats concernés.

#### 3.1.2 Pistes d'amélioration

- Développer une politique d'achat avec un axe spécifique sur le secteur protégé.
- Prévoir de réserver des lots de certains marchés à des ESAT, conformément aux dispositions de l'article 15 du code des marchés publics.
- Identifier des besoins de l'établissement qui pourraient être remplis par des entreprises protégées (services très variés) et proposer des achats à certains services.
- Sécuriser la procédure pour une remontée exhaustive des dépenses par les ESAT.

#### 3.1.3 Moyens

- Travail conjoint entre le correspondant handicap et le service des marchés afin de définir la politique d'achat la mieux adaptée à l'établissement.
- Plan achat avec un axe sur ce sujet.
- Identifier des lots de marché pouvant être réservés à des ESAT. Du fait de la particularité des structures du milieu adapté, nécessaire de s'assurer au préalable des capacités de ces entreprises à pouvoir répondre aux marchés et lots réservés.
- Communication aux responsables de service.
- Formalisation de la procédure pour la remontée des dépenses.

#### 3.1.4 Evaluation

Quantitatif :

- Augmentation des montants des dépenses rentrant dans le calcul des unités déductibles et majorant le taux d'emploi.
- Augmentation du nombre de lots de marchés réservés à des ESAT

Qualitatif :

- Développement d'une politique d'achat avec un axe spécifique



## 4. La mise en accessibilité des bâtiments et circulations extérieures

### 4.1 Action 1 : TRAVAUX SUR SITE DESCARTES

Pour plus de précision sur le calendrier des actions en cours en matière de patrimoine, vous pouvez vous reporter à l'intranet ou à l'adresse suivante : [plan.campus@ens-lyon.fr](mailto:plan.campus@ens-lyon.fr)

#### 4.1.1 Etat des Lieux

- Les bâtiments ne répondent pas encore totalement à la réglementation concernant l'accessibilité, et certaines difficultés peuvent se poser pour les personnes en situation de handicap.
- L'organisation du site en plusieurs bâtiments séparés nécessite une bonne adaptation des circulations extérieures de liaisons.

#### 4.1.2 Pistes d'amélioration

- Des travaux sont en cours cette année 2017 afin de mettre le site de Descartes aux normes concernant l'accessibilité et la sécurité.

#### 4.1.3 Moyens

Dans le cadre des travaux en cours, les principaux aspects travaillés sont :

- Accessibilité fauteuil :
  - Circulations extérieures : planéité des allées, suppression des ressauts.
  - Adaptations des sanitaires : hauteur et caractéristiques des équipements, espaces de manœuvre, etc.
  - Création de deux ascenseurs accessibles en fauteuil et descendant jusqu'aux parkings souterrains : un dans la résidence, et un dans le bâtiment formation permettant l'accès au gymnase, équipements sportifs ainsi qu'au couloir de la direction des affaires internationales.
  - Création de logements accessibles dans les résidences.
  - Suppression des obstacles.
- Accessibilité pour les personnes mal ou non voyantes :
  - Renforcement de l'éclairage à l'intérieur des bâtiments, en particulier dans les circulations et les espaces communs.
  - Renforcement de l'éclairage et mise en place de bandes de guidage dans les circulations extérieures.



- Adaptation des ascenseurs : synthèse vocale, système de commande.
  - Contrastes visuels : marches d'escaliers, etc.
- Autres actions :
  - Continuité des mains courantes dans les escaliers.

#### **4.1.4 Evaluation**

- Vérification de la conformité réglementaire des travaux par avis d'une commission d'accessibilité
- « Retour d'expérience » : remarques et suggestions des utilisateurs



## 4.2 Action 2 : TRAVAUX SUR SITE MONOD

### 4.2.1 Etat des Lieux

- Le site Monod est constitué d'un grand ensemble de bâtiments d'enseignement et de recherche, presque intégralement liés entre eux par des circulations intérieures, ce qui est de nature à permettre une circulation plus aisée des personnes en situation de handicap.
- En revanche, la résidence et le gymnase ne sont que très peu accessibles aux personnes handicapées.

### 4.2.2 Pistes d'amélioration

- La question de l'accessibilité est prise en compte dans le cadre des travaux « plan campus » actuellement en cours
- Une mise aux normes accessibilité du gymnase Monod est prévue pour l'été 2018.

### 4.2.3 Moyens

Principales actions prévues dans le cadre des travaux du plan campus :

- Mise en place de portes automatiques dans les bâtiments M1 et M2.
- Création d'une rampe d'accès extérieure au M5.
- Création d'un ascenseur dans le futur M2-3.
- Adaptations des sanitaires : hauteur et caractéristiques des équipements, espaces de manœuvre, etc.
- Renforcement de l'éclairage à l'intérieur des bâtiments, en particulier dans les circulations et les espaces communs.
- Adaptation des ascenseurs : synthèse vocale, système de commande.
- Contrastes visuels : marches d'escaliers, etc.

Principaux éléments prévus dans le cadre de la mise aux normes accessibilité du gymnase :

- Restructuration des vestiaires et des WC.
- Adaptation de l'accès principal depuis la résidence : ouverture des portes, revêtements de sol, etc.
- Mise en place d'un ascenseur entre les deux niveaux pour améliorer la liaison gymnase – vestiaires.
- Renforcement de l'éclairage du gymnase.
- Mise aux normes des escaliers.

### 4.2.4 Evaluation

- Vérification de la conformité réglementaire des travaux par avis d'une commission d'accessibilité
- « Retour d'expérience » : remarques et suggestions des utilisateurs.



## 5. Annexes

### Liste des besoins d'aménagements des étudiant(e)s en situation de handicap

Année scolaire 2016/2017

Cette liste répond aux objectifs suivants :

- Donner un aperçu aussi précis que possible de la nature actuelle des besoins d'aménagements recensés des étudiant(e).
- Sérier les besoins recensés dans les Plans d'Accompagnement pour extraire ceux qui nécessitent la mise en œuvre de moyens financiers et d'organisation.
- Situer le handicap dans les contextes d'activité d'études et d'examen en respectant le devoir de confidentialité.

La liste de ces besoins est présentée à partir de l'ensemble des PAEH établis entre septembre 2016 et mai 2017.

Le nombre de PAEH en cours est de 17 pour cette année 2016/2017, contre 8 l'année passée. Parmi ces 16 PAEH, 14 concernent des auditeurs et 3 des normaliens.

33

Les besoins sont présentés par le biais des entrées proposées dans le PAEH actuel. Lorsqu'un besoin est exprimé plusieurs fois, le nombre d'occurrence est exprimé en gras entre parenthèse. Par exemple **(x3)** pour trois occurrences.

## Liste des aménagements dans le cadre des études (2016/2017) :

<p><b>Accès aux locaux, installation matérielle, aide aux déplacements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Salle accessible en fauteuil</b></li> <li>• <b>Salle accessible par ascenseur et déplacements limités</b></li> <li>• <b>Guidage lors de déplacements nouveaux</b></li> </ul>
<p><b>Aides techniques (prêt de matériel, gratuité des photocopies)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuité des photocopies (X5)</li> <li>• Besoin d'une écoute au casque sur ordinateur en cas de travail sur un support audio diffusé dans la salle.</li> <li>• Utilisation d'une lampe de bureau</li> </ul>
<p><b>Adaptation des supports (enseignement à distance, agrandissements, numérisation)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agrandissement format A3 (x3)</li> <li>• Agrandissement format A3 ou taille 14, police Comic MS</li> <li>• Numérisation des documents (pas d'accès aux documents projetés et au tableau) (x2)</li> <li>• Trace écrite du cours avant le cours si possible (x2)</li> <li>• Avoir une trace écrite du cours</li> </ul>
<p><b>Aides humaines (interprète LSF, preneur de notes, soutien pédagogique)</b></p>	
<p><b>Aménagement du cursus : allongement, dérogation,...</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement de la scolarité en deux ans si nécessaire</li> </ul>
<p><b>Autres besoins</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménager mon emploi du temps en fonction de ma douleur (x2)</li> <li>• Récupérer certains cours si absence en raison de ma situation de santé</li> <li>• Tolérance orthographique</li> <li>• Exposition réduite aux ondes électromagnétiques</li> <li>• Port de vêtements de protection au quotidien à l'intérieur des locaux</li> <li>• Tolérance orthographique et graphique</li> <li>• Besoin de voir les lèvres des interlocuteurs pour s'appuyer en lecture labiale, surtout dans le cas de passation de consignes collectives (x2)</li> <li>• Besoin de faire répéter certains énoncés ponctuellement.</li> <li>• Alternance de postures assises et debout régulière</li> <li>• Repos de la main toute les minutes en cas d'écriture manuelle</li> <li>• Éviter les prises de note et les copies</li> <li>• Séparer l'acte graphique de l'analyse de contenu</li> <li>• Besoin de bienveillance par rapport à la fatigue induite pas mon syndrome</li> <li>• Besoin de pouvoir sortir librement en cas de stress en classe</li> <li>• Besoin de compréhension par rapport au non-respect de certains codes sociaux (regards et postures) qui ne sont pas dus à un manque d'intérêt ou d'attention mais à mon syndrome.</li> </ul>



## Liste des aménagements dans le cadre des examens (2016/2017) :

<b>Temps majoré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Besoin d'un 1/3 temps (x11)</b> (pour entrave dans le traitement de la trace graphique en production ou en réception liée à des troubles du fonctionnement visuels, et /ou auditif, et/ou cognitif notamment dyspraxie et dyslexie)</li> </ul>
<b>Pauses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoin de pauses régulières en station debout et de pouvoir marcher quelques mètres</li> </ul>
<b>Accès aux locaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salle accessible en fauteuil</li> <li>• Aide aux déplacements sur trajet nouveau</li> <li>• Salle avec toilettes accessibles rapidement et sans escalier</li> </ul>
<b>Installation matérielle dans la salle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation d'un ordinateur pour écrire (x2)</li> <li>• Table adaptée pour recevoir un fauteuil et un secrétaire</li> <li>• Bon éclairage</li> <li>• Lampe de bureau</li> <li>• Table suffisamment grande pour travailler en A3</li> </ul>
<b>Aides techniques Adaptation des sujets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sujet en format A3 (équivalence police 20) + sujet en format A4</li> <li>• Agrandissement A3 (x3)</li> <li>• Agrandissement A3 ou police Comic sans MS taille 14</li> <li>• Difficulté en cas d'analyse fine des codes couleurs, besoin de contraste accentué</li> </ul>
<b>Aides humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétaire scripteur</li> <li>• Pour les Travaux Pratiques, assistance à la lecture de mesure pour certains appareils</li> </ul>
<b>Autres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoin que les évaluations écrites sur table soient favorisées par rapport aux évaluations orales</li> <li>• Salle individuelle pour la dictée au scripteur</li> <li>• Salle la moins exposée possible aux champs magnétiques</li> <li>• Tolérance orthographique</li> <li>• Besoin que les évaluations orales ou par dossier soient favorisées par rapport aux évaluations écrites (x2)</li> <li>• Tolérance orthographique et graphique</li> <li>• Besoin de compréhension par rapport au non-respect de certains codes sociaux (notamment regards et postures) qui ne sont pas dues à un manque d'intérêt ou d'attention mais à mon syndrome.</li> <li>• Besoins d'aménagement d'épreuves pour le certificat Cambridge English Advanced (CAE) :             <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Suppression de la partie de l'examen qui se déroule dans l'improvisation d'une interaction orale avec un pair.</li> <li>2) Remplacement du pair dans l'épreuve d'interaction orale par un professeur.</li> </ol> </li> </ul>

